

**Cahier n° 8 du C.I.R.B.**

**MISE EN ŒUVRE DU  
PLAN INFORMATIQUE  
PLURIANNUEL**

---

**Avenue des Arts - Kunstlaan 20 - b10**

**Bruxelles 1000 Brussel**

**Tel: 02/282.47.70**

**Fax: 02/230.31.07**

**B.B.S.: 02/230.20.35**

**E-mail: [mail@cirb.irisnet.be](mailto:mail@cirb.irisnet.be)**

**<http://www.cirb.irisnet.be>**

**MAI 1998**



**Centre d'Informatique  
pour la Région Bruxelloise**

**Centrum voor Informatica  
voor het Brussels Gewest**

**C.I.R.B.**

Adresse : Avenue des Arts 20  
Bte 10  
1000 - Bruxelles

Tél : 32 2 282 47 70  
Fax : 32 2 230 31 07  
[http ://www.cirb.irisnet.be](http://www.cirb.irisnet.be)

Directeur Général M. Hervé FEUILLIEN E-mail : [hfeuillien@cirb.irisnet.be](mailto:hfeuillien@cirb.irisnet.be)  
Directeur d'Administration M. Robert HERZEELE E-mail : [rherzeele@cibg.irisnet.be](mailto:rherzeele@cibg.irisnet.be)

Le **C.I.R.B.**, Centre d'Informatique pour la **R**égion **B**ruuxelloise, est un organisme public créé par la loi en 1987, dont l'objectif principal est d'informatiser les pouvoirs publics de la Région de Bruxelles-Capitale. Son rôle est d'organiser, promouvoir et disséminer l'usage des techniques informatiques et de communications aussi bien auprès des autorités locales que des différentes administrations de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le **C.I.R.B.** se développe comme centre de coordination de projets aptes à démontrer la faisabilité d'applications télématiques pour les administrations et entre les administrations et les citoyens.

Aujourd'hui, 60 informaticiens et programmeurs, hautement qualifiés, travaillent au Centre et délivrent des services et des applications prêts à l'emploi aux différentes administrations régionales, notamment dans le cadre de projets de l'Union Européenne et des Services Fédéraux des Affaires Scientifiques, Techniques et Culturelles.

Le **C.I.R.B.** est aussi mandaté par le Gouvernement Régional pour développer, promouvoir et distribuer la Carte Digitale Régionale «Brussels UrbIS®©». Cette carte administrative, élaborée à partir des technologies GIS (Geographical Information System) est le standard régional et est utilisée par plus de 50 administrations et sociétés privées.

## **Avant-propos**

Le plan informatique pluriannuel est une initiative nouvelle du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale au point de vue de son développement informatique. La stratégie informatique du Ministère en dépend.

Le plan informatique pluriannuel aura donc, de part les enjeux qu'il représente, des répercussions importantes pour tous.

Une étude approfondie a permis d'établir des priorités parmi les projets existants et ce, sur base de leur utilité et de leur coût.

Ces projets seront développés en 3 ans et les missions qui en découlent seront confiées à une équipe mixte d'informaticiens provenant du Ministère et du C.I.R.B..

Le plan informatique pluriannuel constituera sans aucun doute un précieux instrument d'aide à la gestion pour le Comité Directeur Informatique que j'ai la chance de présider.

Gageons qu'il se concrétise en une utilisation de moyens informatiques performants et cohérents pour tous.

Francis RÉSIMONT,  
Secrétaire général  
du M.R.B.C.

## Introduction

Pour être efficace, l'action administrative doit s'articuler autour de priorités.

C'est pourquoi, la priorité absolue en matière de gestion administrative est que les technologies de l'information soient au service de la modernisation des services publics.

Les nouveaux réseaux d'information offrent des perspectives particulièrement prometteuses pour la modernisation de la Région de Bruxelles-Capitale, qu'il s'agisse d'améliorer les relations avec les citoyens et les entreprises ou d'accroître l'efficacité de son fonctionnement interne.

Les technologies de l'information permettent ainsi d'imaginer de nouvelles modalités de mise à disposition, sous une forme numérique, et donc à moindre coût, des informations utiles au public. Elles offrent en outre la possibilité d'effectuer des démarches administratives à distance, par le biais de téléprocédures, pour s'affranchir de contraintes d'horaires d'ouverture des services publics ou d'éloignement géographique.

De plus, l'usage des technologies de l'information et de la communication et des nouveaux réseaux à l'intérieur de l'administration améliore l'efficacité du travail et facilite les échanges d'informations.

Ces transformations appellent une réflexion de fond sur la modernisation des méthodes de travail et sur l'organisation. Une politique volontariste de sensibilisation et de formation des agents de la Région est indispensable, pour permettre une utilisation optimale de ces outils. L'informatisation des services ne peut pallier le déficit organisationnel. Il faut donc souligner l'action cohérente du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale en vue d'allier modernisation de la gestion et implémentation des nouvelles technologies.

La Région peut ainsi être plus transparente et plus efficace pour le citoyen. Cependant, dans un environnement marqué par une circulation accélérée de l'information, l'administration devra veiller, plus encore que par le passé, à la protection des données personnelles et de la vie privée.

En recourant largement aux technologies de l'information et de la communication, le C.I.R.B., par son exemplarité, doit jouer un rôle d'entraînement pour accélérer l'entrée de Bruxelles-Capitale dans la société de l'information.

Robert Herzeele  
Directeur d'Administration  
du C.I.R.B.

Hervé Feuillien  
Directeur Général  
du C.I.R.B.

## Rétroactes

La Région a souhaité se doter d'un outil informatique lui permettant de mettre en œuvre l'informatisation de ses services : c'est le but de la loi du 16 juin 1989 publiée au Moniteur le 17.06.1989.

La loi du 16.06.89 modifie en son article 40 la loi du 21 août 87 créant le C.I.R.B. et précise que:

**"Le Centre peut, en outre, être chargé par l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale de toute mission relative à l'informatisation de l'Administration régionale bruxelloise et des organismes d'intérêt public de la Région de Bruxelles-Capitale".**

Mais concrètement, il faut bien reconnaître que l'utilisation qui a été faite de ce dispositif jusqu'en 1994 était simplement une manière d'engager du personnel informatique pour le Ministère, en répondant au cas par cas, sans réellement avoir une stratégie.

Tenant compte de ces éléments, lors de sa séance du 30 mars 1995, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale décidait que le C.I.R.B. agirait comme mandataire spécial pour les organismes d'intérêt public de la Région de Bruxelles-Capitale.

Il approuvait également le mandat qui lui était soumis et autorisait le C.I.R.B. à signer un mandat de ce type avec le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, les pararégionaux concernés et les pouvoirs locaux qui le souhaitaient.

C'est ainsi que le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale et le Centre signaient le 1<sup>er</sup> avril 1995 une convention de mandat.

Le Ministère donnait, dès lors, mandat au C.I.R.B. de lui procurer assistance pour, notamment:

- l'établissement de schémas directeurs;
- les audits, conseils et aide à l'acquisition de matériel;
- la formation du personnel en matière informatique;
- l'inventaire régulièrement mis à jour des moyens informatiques utilisés par le mandat;
- une assistance technique.

Ce mandat s'exerçait suivant les modalités prévues dans une annexe qui peut être modifiée de commun accord par les parties.

La mission du Centre consistait à assurer l'informatisation des administrations et services du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale selon les directives du plan informatique approuvé par le Ministère en date du 29 mars 1994.

Le Centre n'avait pas de responsabilité dans le choix des objectifs définis par le plan directeur informatique, ni dans les résultats qui en découlaient. Si ce mandat a permis de renforcer les équipes du C.I.R.B. qui étaient affectées au Ministère, les choix informatiques n'étaient toujours pas clairement établis.

A l'issue de l'audit du Ministère souhaité par le Ministre de la Fonction publique, une réorientation du mandat s'imposait. En effet, le C.I.R.B. agissait comme prestataire de services sans avoir de responsabilité dans le contenu de l'informatisation du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale.

## **1997 : une nouvelle étape**

Afin de répondre à la rapide évolution des besoins du Ministère, une réforme en profondeur a remodelé le mandat liant le C.I.R.B. au M.R.B.C.. De commun accord, le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint du M.R.B.C et la Direction du C.I.R.B. ont modifié les rôles de chacun, en signant un avenant au mandat qui les liait, le 22/04/1997.

Cette réorganisation du mandat compte trois volets :

### **Le premier volet - la stratégie informatique**

Elle est définie par le Comité Directeur Informatique sous la forme d'un Plan Pluriannuel. Un consultant, désigné par le M.R.B.C., sous l'autorité fonctionnelle directe du Secrétaire général adjoint, a conseillé le Ministère dans l'élaboration de ce plan durant le dernier trimestre de l'année 1997.

Les avantages attendus du développement du plan informatique pluriannuel sont :

- de disposer d'un outil stratégique devant aider le C.D.I. (Comité Directeur Informatique) à gérer et à planifier de façon plus rigoureuse et plus efficace son plan d'informatisation du Ministère;
- de disposer d'un inventaire des applications existantes et des projets en cours;
- de disposer d'une description homogène des projets à conduire entre 1998 et 2002;
- de connaître l'implication budgétaire des projets de migration vers des environnements répondant aux standards du Ministère.

Le plan informatique pluriannuel, approuvé par le Gouvernement en sa séance du 19 février 1998, comporte quatre axes :

1. l'inventaire de l'informatique existante et des projets en cours en mettant l'accent sur les applications et sur les données ;
2. la description de l'évolution souhaitée avec un exposé des principes de base et du cadre de référence ;

3. la liste des principaux projets à mener, avec les profits et avantages escomptés mais aussi les coûts et les délais qui y sont liés ;
4. un nouveau plan directeur informatique dans lequel seront définies, de manière stratégique et technique, les conditions de mise en place et de migration des principaux projets sur 5 ans.

Les principes informatiques retenus ont pour but de constituer les éléments par rapport auxquels les choix du cadre de référence sont pris :

- L'informatique de gestion et l'informatique scientifique sont séparées. Les principes énoncés dans ce document et le schéma directeur en général s'adressent exclusivement à l'informatique de gestion. L'informatique scientifique, qui concerne des applications de calcul scientifique et la gestion de systèmes asservis, est soumise à ses propres principes directeurs. En conséquence, les applications de simulation de trafic, de calcul de structure ou le centre de dispatching du trafic ne font pas partie de l'informatique de gestion.
- Les orientations informatiques sont proposées par la direction informatique et approuvées par le C.D.I. (Comité Directeur Informatique) auquel participent les responsables des administrations et le service informatique qui assume la responsabilité de la solution technique. Il est par conséquent inopportun que les départements utilisateurs remettent en cause, en fonction de priorités locales, des choix faits en fonction d'une optimisation des moyens informatiques au niveau du Ministère.
- L'informatique doit contribuer à l'efficacité opérationnelle des services. Ce principe a pour conséquence que :
  - les projets introduits doivent être justifiés par leur contribution à atteindre les objectifs du Ministère ou de chaque administration avec une économie de moyens. Des justifications en fonction de l'intérêt technologique n'entrent pas en ligne de compte ;
  - les projets doivent produire des résultats dans un délai prévisible et les résultats produits doivent être comparés aux résultats anticipés ;
  - les moyens informatiques sont alloués en fonction de la priorité des projets, indépendamment de la localisation physique des intervenants ;
  - des solutions disponibles sur le marché sont examinées prioritairement à un développement sur mesure ;
  - les environnements informatiques sont standardisés : l'hétérogénéité en matière de système d'exploitation et de système de gestion de bases de données est gérable techniquement mais entraîne un surcoût de gestion inévitable.
- Transparence pour l'utilisateur. L'informatique doit offrir aux utilisateurs un environnement de travail stable. Etant donné que l'informatique se développe de manière rapide, la stabilité attendue par les utilisateurs peut être obtenue en faisant évoluer l'informatique visible aux utilisateurs par "paliers" plutôt que par modifications permanentes. L'interface utilisateur doit être stable et le système d'accès aux bases de données doit être rendu homogène aux utilisateurs.

## **Le second volet - le développement des projets sur base contractuelle**

Il vise la conception, le développement et l'implantation dans le Ministère d'applications informatiques. Les projets définis par le C.D.I. (Comité Directeur Informatique) seront confiés pour la réalisation au C.I.R.B., qui les acceptera ou non, en fonction de ses ressources.

Les projets suivants sont actuellement confiés au C.I.R.B. :

### **1) TAXIS**

*Application de suivi et de gestion de demandes de licences d'exploitation de taxis.*

Le système informatique à développer devrait assurer au minimum les fonctionnalités suivantes:

- Licences d'exploitation - Attribution et renouvellement.
  - Gestion du registre des chauffeurs et des exploitants
  - Gestion du registre des véhicules
  - Création et suivi des dossiers de renouvellement
- Envoi et réception de données vers le service « Taxe Régionale ».
- Contrôle de l'application de la réglementation.
- Génération de bordereaux administratifs.

Services utilisateurs : AED - service A4 Taxis et Transport régulier spécialisé.  
Les cellules : Secrétariat, Contentieux et Taxes, Cadre de contrôle des taxis, Formation professionnelle, Stationnements, Limousines, Guichets.

Autres services concernés : AFB - Taxe Régionale  
AED – B1 (signalisation, marquage au sol)

Délai de réalisation : analyse : mi 98  
développement : mi 99

Budget estimé : 7.200.000 FB



## 2) COMEXT

*Une division du service du Commerce Extérieur a en charge la subsidiation d'entreprises exportatrices de la Région bruxelloise.*

Développement d'une application de gestion des 'incitants financiers' dans une architecture Client/Serveur.

Le but du projet est de fournir un outil informatique de gestion et de suivi des dossiers d'aides à ces entreprises.

Développé au sein d'une architecture Client/Serveur, le système global de gestion s'articule autour de 3 domaines indépendants et interconnectables :

- la gestion des entreprises exportatrices : en relation avec les fonctionnalités spécifiques de la gestion des dossiers, une structure d'accueil pour une banque de données commune des entreprises (exportatrices) a été élaborée ;
- la gestion des dossiers : la gestion des dossiers d'incitants financiers englobe l'expertise des dossiers eu égard à la réglementation, le suivi budgétaire des dossiers, le work-flow spécifique à chaque incitant et le suivi historique des aides accordées à une entreprise ;
- la gestion du courrier : outil de type bureautique intégré, cet indicateur automatique sera centralisé au sein du service. Ce module pourra travailler en interaction directe avec le module de gestion des dossiers.

Service utilisateur : AEE - Service du Commerce Extérieur

Délai de réalisation : analyse : début 97  
développement : mi 98

Budget estimé : 7.816.000 FB

## 3) PERTRA

*Gestion de l'octroi des permis de travail et des documents légaux aux travailleurs étrangers.*

Fournir au Service de l'Immigration un système de gestion des dossiers de demandes de permis de travail pour les travailleurs étrangers.

La gestion de près de 5.000 demandes de permis de travail par an auprès du Service de l'Immigration du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale a nécessité la mise au point d'une base de données pour le suivi de gestion et le traitement de cette masse d'informations.

Après la recherche sur le marché d'un outil de gestion pouvant répondre à ces objectifs, le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale a acquis, auprès de la Région wallonne, le logiciel de gestion PERTRA élaboré par le G.I.E.I. (Groupement d'Intérêt Economique Informatique).

Le programme d'implémentation de ce logiciel se déroule en 4 phases distinctes :

- phase 1 (déjà réalisée) : adaptation du logiciel PERTRA aux besoins spécifiques de la Région bruxelloise;
- phase 2 (déjà réalisée) : reprise des données Access (50.000 dossiers délivrés antérieurement ou en cours d'instruction actuellement);
- phase 3 : développement de fonctions supplémentaires : une interface bureautique pour la gestion du courrier, des statistiques, et de nouvelles fonctions de pilotage ;
- phase 4 : le bilinguisme.

Service utilisateur : AEE - Service Emploi (Immigration)

Autre service concerné : AEE - Inspection sociale

Délai : 100 jours/homme pour la phase 3

Budget estimé : logiciel PERTRA : 2.100.000 FB  
phase 1 : adaptation : 1.500.000 FB  
phase 2 : reprises des données : 1.700.000 FB  
phase 3 : intégration de la bureautique, statistiques, nouvelles fonctions de pilotage : 2.343.484 FB  
phase 4 : bilinguisme : 2.084.596 FB

#### 4) **EXPECO**

*Gestion de tous les incitants financiers accordés aux entreprises de la Région (Entreprise au sens large : entreprise commerciale, université, ASBL, profession libérale, etc...)*

Fournir au service de l'Expansion Economique un système intégré de suivi des dossiers d'aides financières aux entreprises et d'automatisation de l'activité du secrétariat.

Développement dans une architecture Client/Serveur d'un système global de gestion couvrant les domaines suivants:

- la gestion des dossiers : la gestion des dossiers d'aides financières englobe l'expertise des dossiers en regard des réglementations, le suivi budgétaire des subsides, le work-flow spécifique à chaque dossier et le suivi de l'historique des aides accordées à une entreprise ;

- le contrôle de l'utilisation des subsides : subséquent à l'octroi des subsides, ce module permettra de planifier et d'organiser le suivi de la bonne utilisation des aides octroyées aux entreprises ;
- la gestion du courrier : outil de type bureautique, cet indicateur automatique centralisé sera intégré aux modules de gestion des dossiers et de contrôle de l'utilisation des subsides ;
- l'ensemble de l'application sera intégrée à une banque de données centrale des entreprises de la Région, commune au Ministère.

Service utilisateur : AEE – Expansion Economique

Délai : 2 ans

Budget estimé : 15.000.000 FB

## 5) ARCHIVES

*Automatisation des archives.*

Mettre à disposition un système automatisé pour la gestion des archives (y compris les archives électroniques) pour :

- soutenir la mission concernant le maintien et la gestion des archives, imposée par la loi ;
- rendre accessible et localiser, de manière efficace, les informations importantes pour la gestion et pour les administrations reprises dans les documents des archives, et dès lors contribuer à la transparence de l'administration publique ;
- contribuer à la gestion optimale de l'emplacement dans le dépôt des archives centrales, sur base de sélection et de destruction en temps voulu, et dès lors éviter des frais de stockage inutiles.

Service utilisateur : SSG - Chancellerie - Service des archives

Autres services concernés : tous les services

Délai : août 1997 - juin 1998

Budget estimé : 1.550.000 FB

Les projets prioritaires s'inscrivant dans le cadre du **Plan Informatique Pluriannuel** font l'objet d'une étude préalable du Ministère avant d'être confiés au C.I.R.B.. Cette étude porte sur les procédures administratives et leur révision.

Pour l'ensemble du plan informatique pluriannuel, 16 projets prioritaires ont été recensés et retenus. Le coût total de réalisation de ces projets a été estimé à 300 millions de francs belges.

Une description des différents projets, classés dans l'ordre de leur priorité, suit :

### **TAXE (projet n° 17)**

*Application taxe et gestion du signalétique des contribuables (personnes physiques).*

Ce projet poursuit les objectifs suivants :

- disposer du signalétique des contribuables (personnes physiques) qui permette un enrôlement correct et exhaustif ;
- automatiser le processus complet d'enrôlement jusqu'à la perception des taxes.

L'application intégrera les fonctions suivantes :

- la création et la mise à jour de la base de données des contribuables;
- la création et la mise à jour de la base de données des entreprises et exploitants de taxis ;
- l'enrôlement des 13 taxes différentes et les rectifications de ces montants ;
- le suivi des paiements et la détermination des montants impayés ;
- le recouvrement des montants dus.

Services utilisateurs :                    AFB - Taxe Régionale (+ service Recouvrement et Recettes)

Autres services concernés :            AFB - Comptabilité  
  AATL - Logement (base de données des tiers)

Délai :    du 2<sup>ème</sup> semestre 1998 au 1<sup>er</sup> semestre 2000

### **ENTREPRISE (projet n° 16)**

*Gestion d'une base de données des tiers "personnes morales".*

Ce projet poursuit l'objectif suivant :

- une gestion de base de données unique et fiable des entreprises de la Région de Bruxelles-Capitale pour tous les services utilisateurs.

Services utilisateurs :            AFB - Taxe  
     AEE - tous les services  
     AATL - Planification

Autre service concerné :        IBGE (Institut Bruxellois pour la Gestion  
     de l'Environnement)

Délai :                                du 1<sup>er</sup> semestre 1998 au 1<sup>er</sup> semestre 1999

### **GESTION DES TRAVAUX ET DES ETUDES (projet n° 20)**

*Gestion des projets pour la phase étude et la phase réalisation.*

Ce projet poursuit l'objectif suivant :

- gestion des dossiers techniques (gestion des documents et fiches de progression) en liaison avec un logiciel de suivi administratif des dossiers (suivi financier, planification et gestion des marchés spécifiques et "stock").

Un projet est constitué d'une phase étude et d'une phase réalisation. L'étude nécessite de recueillir de nombreux renseignements et avis, tels que l'accord du Ministre et le permis d'urbanisme. L'étude entraîne également la production de nombreux plans et rapports.

La réalisation s'effectue dans le cadre d'un ou plusieurs marchés spécifiques et/ou "stock".

Le gestionnaire du projet est chargé de diriger l'entrepreneur et de vérifier les travaux. Il sera responsable de la progression du projet et, en liaison avec les responsables administratifs, il devra pouvoir fournir des bilans comptables par projet.

La solution recherchée devra combiner les fonctionnalités d'un logiciel de suivi de projets avec celles d'un gestionnaire de dossiers.

Services utilisateurs :            AED – Services A1,A3,B1,B2,B3 et B4

Autre service concerné :        aucun

Délai :                                du 1<sup>er</sup> semestre 1998 au 2<sup>ème</sup> semestre 1999

## **MARCHÉS (projet n° 21)**

*Gestion administrative (budget, contrat avec sous-traitant, planning, facturation,..) des travaux réalisés par l'AED.*

Ce projet poursuit l'objectif suivant :

- mettre à disposition des différents services de l'AED un système intégré de gestion administrative des études et chantiers en relation avec la gestion technique des projets (application GESTION DES TRAVAUX), la comptabilité du Ministère (application COMPTA99) et les sous-traitants.

L'application intégrera les fonctions suivantes :

- la gestion du programme physique répartissant l'enveloppe budgétaire entre les activités étude, entretien et investissement des services et, en prévision des engagements complémentaires, des reconductions de marchés et des nouveaux marchés avec les sous-traitants ;
- le suivi de l'attribution des nouveaux marchés en relation avec les autorisations accordées aux dossiers techniques ;
- le suivi de l'exécution des marchés et de la facturation.

Services utilisateurs : AED – Services A3,B1,B2,B3 et B4

Autres services concernés : les autres services de l'AED

Délai : 1<sup>er</sup> semestre 1999 au 1<sup>er</sup> semestre 2000

## **SIG (projet n° 18)**

*Conception d'un SIG (Système d'Information Géographique) commun et ouvert aux différents services concernés par des interrogations graphiques, ainsi qu'à la consultation sur Intranet et Internet.*

Ce projet poursuit les objectifs suivants :

- disposer d'un outil commun au Ministère pour la gestion des différentes politiques liées à l'occupation du sol : urbanisme, transport, voirie, etc. ;

- la mise en place d'un SIG "commun" qui permettra des requêtes graphiques et alphanumériques (ex routes, bâtiments) dans la base de données UrbIS par les différentes administrations concernées ;
- la consultation sur Intranet et Internet de ces cartes thématiques. On distinguera l'environnement de production (le SIG proprement dit) de l'environnement de diffusion (serveur Web).

Services utilisateurs :                   AATL – tous les services  
   AED – tous les services  
   AEE – Inspection sociale

Autres services concernés :           concessionnaires, grand public

Délai :                                       2<sup>ème</sup> semestre 1998 au 2<sup>ème</sup> semestre 2001

### **PERSONNEL (projet n° 19a et 19b)**

*Système de contrôle de présences et pointages.*  
*Système de contrôle des notes de frais.*

Ce projet poursuit les objectifs suivants :

- contrôle des présences par les Chefs de Services. Gestion des calendriers, feuilles de congés et rectifications horaires par les services via l'application de gestion du personnel et calcul de paie.
- centralisation par le Service du personnel des demandes de remboursement des notes de frais, contrôle et suivi des autorisations.

Services utilisateurs :                   tous les services

Autre service concerné :               la Cour des Comptes

Délai :                                       2<sup>ème</sup> semestre 1998 au 1<sup>er</sup> semestre 1999

### **INDICATEUR (projet n° 14)**

*Système intégré d'enregistrement et de surveillance du courrier de tout le Ministère.*

Ce projet poursuit l'objectif suivant :

- définition d'une architecture d'indicateur commune au Ministère permettant l'intégration d'indicateurs standards et d'indicateurs spécifiques répondant aux besoins propres de certaines activités ou services.

Services utilisateurs : tous les services

Autre service concerné : aucun

Délai : du 1<sup>er</sup> semestre 1999 au 2<sup>ème</sup> semestre 1999

**BASE DE DONNEES JURIDIQUE (projet n° 27)**

*Développement d'un Intranet pour l'accès à un fond documentaire juridique.*

Ce projet poursuit l'objectif suivant :

- fournir au Service Juridique du Ministère (qui inclura les responsables juridiques répartis dans les services) un outil de consultation et de recherche des documents juridiques actualisés concernant la Région bruxelloise.

Service utilisateur : SSG – Service Juridique

Autres services concernés : la majorité des autres services + les cabinets, les avocats

Délai : 2<sup>ème</sup> semestre 1999 au 2<sup>ème</sup> semestre 2000

**TUTELLE (projet n° 4 )**

*Application de suivi et de gestion des dossiers “Tutelle sur les Communes” et “Tutelle sur les CPAS”.*

Ce projet poursuit l'objectif suivant :

- mise en place d'un système d'informations intégré qui assiste dans la gestion des dossiers de tutelle sur les Communes et CPAS.

Services utilisateurs : APL – Tutelle sur les Communes  
APL – Tutelle sur les CPAS

Autre service concerné : APL – Travaux subsidiés

Délai : 2<sup>ème</sup> semestre 1999 au 2<sup>ème</sup> semestre 2000

**TRAVAUX SUBSIDIES (projet n° 5 )**

*Application de suivi et de gestion des travaux subsidiés.*

Ce projet poursuit l'objectif suivant :



- développement d'un module permettant de gérer le traitement des dossiers de suivi des travaux subsidiés et pouvant s'intégrer dans les applications spécifiques des services Travaux Subsidiés de l'APL et Rénovation et Monuments et Sites de l'AATL.

L'application comprend les fonctions suivantes:

- la gestion technique des dossiers de demande d'autorisation d'exécuter des travaux ainsi que des études préalables aux travaux ;
- le suivi administratif des travaux autorisés et l'établissement des montants d'intervention financière en fonction de l'avancement des travaux ;
- la gestion des dossiers ;
- la liaison avec UrbIS ;
- le contrôle des engagements et du budget ;
- la gestion d'un historique des travaux.

Services utilisateurs :            APL – Travaux Subsidiés  
    AATL – Monuments et Sites – Rénovation

Autre service concerné :        aucun

Délai :                                1<sup>er</sup> semestre 2000 au 1<sup>er</sup> semestre 2001

### **INSPSOC (projet n° 24)**

#### *Suivi des missions des Inspecteurs sociaux.*

Ce projet poursuit les objectifs suivants :

- fournir au service de l'Inspection sociale un système de gestion intégré pour améliorer la préparation, la planification et le traitement des dossiers relatifs aux enquêtes et aux contrôles ;
- prévoir l'intégration avec les sources d'information extérieures (fichier PERTRA, liaison avec UrbIS, liaison avec une base de données des entreprises, consultation des données du Registre National , de la TVA, de l'O.N.S.S.,...) pour avoir une meilleure appréciation des entreprises, des sites et des travailleurs et pour permettre de produire des statistiques et de rechercher des situations anormales.

Service utilisateur :            AEE - Inspection Sociale

Autres services concernés :    AEE – immigration  
    + le service d'Inspection nationale, les services  
    de police et de gendarmerie

Délai :                                1<sup>er</sup> semestre 2000 au 1<sup>er</sup> semestre 2001

### **INFORMATION (projet n° 28)**

*Développement d'un Intranet pour la mise à disposition de la revue de presse ou d'autre informations.*

Ce projet poursuit l'objectif suivant :

- fournir au Service d'Information du Secrétariat Général un outil de distribution électronique des revues de presse (ex. revue journalière, revue hebdomadaire, étude) et un système d'archivage permettant la consultation et la recherche dans une bibliothèque d'information.

Service utilisateur : SSG – Information et Relations Extérieures

Autres services concernés : tous les autres services + les cabinets, le public

Délai : 1<sup>er</sup> semestre 2001 au 2<sup>ème</sup> semestre 2001

### **REGIE (projet n° 23)**

*Gestion des ressources, magasin de pièces détachées et engins pour la réalisation des travaux.*

Ce projet poursuit l'objectif suivant :

- un système de planification des travaux réalisés par le Ministère et des moyens utilisés pour la réalisation de ces travaux. Les moyens utilisés sont : le personnel, le parc de véhicules et le matériel.

Service utilisateur : AED - Service B5 Régie

Autres services concernés : AED – Services B1, A3 et A4  
+ divers pararégionaux, entre autres l'Institut  
Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IBGE)

Délai : 1<sup>er</sup> semestre 2000

## **BIBLIOTHEQUE (projet n° 26)**

*Gestion de l'achat , de la consultation et de la localisation des livres, publications et études externes du Secrétariat Général et des cinq Administrations.*

Ce projet poursuit l'objectif suivant :

- disposer d'un système central permettant de gérer des bibliothèques décentralisées, c'est-à-dire de vérifier l'existence et/ou le prêt de chaque livre, publication ou étude, sans devoir regrouper tous les livres au même endroit.

Service utilisateur : SSG – service responsable des bibliothèques

Autres services concernés : tous les services

Délai : 1<sup>er</sup> semestre 2001 au 2<sup>ème</sup> semestre 2001

## **DEGÂTS D'ACCIDENT (projet n° 7)**

*Gestion des constats des gardes-routes et des réparations et demandes d'indemnités suite à des accidents.*

Ce projet poursuit l'objectif suivant :

- fournir un système intégré de suivi des dossiers relatifs au traitement des dégâts constatés sur la voirie.

Le cycle de vie d'un dossier à suivre comporte les étapes majeures suivantes:

- réception et enregistrement des informations en provenance des gardes-routes, gendarmerie, polices communales, services B3 et B5 de l'AED, etc... mentionnant l'existence de dégâts ;
- création d'un PV sur le terrain ;
- transmission du dossier initialisé à la cellule des affaires générales ;
- instruction du dossier répressif ;
- suivi des réparations et de la facturation aux compagnies d'assurances.

Service utilisateur : AED - Service B1 (Infrastructure Voiries régionales)

Autres services concernés : AED - Services A2, B3 et B5

Délai : 1<sup>er</sup> semestre 2000 au 2<sup>ème</sup> semestre 2000

### **VOIRIE (projet n° 6)**

*Gestion des arrêtés, des plans de signalisation et des permissions de voirie.*

Ce projet poursuit l'objectif suivant :

- mise à disposition d'un système d'information qui permet à tout moment d'avoir une vue complète sur la situation administrative d'une voirie régionale, en vue d'un traitement optimal des dossiers qui la concernent.

Service utilisateur : AED - Service B1 (Infrastructure Voiries régionales)

Autre service concerné : AED - Service A4 (emplacement de taxis).

Délai : 2<sup>ème</sup> semestre 2000 au 1<sup>er</sup> semestre 2001

### **Le troisième volet - la gestion technique et opérationnelle de l'informatique**

Il concerne les missions suivantes : la fourniture et la maintenance des équipements bureautiques, la formation et l'assistance aux utilisateurs, la gestion technique des réseaux, la coordination des développements spécifiques à certaines administrations, la gestion des systèmes centralisés et décentralisés, la réalisation d'un usage plus convivial des outils informatiques, la maintenance et le soutien des projets développés par le C.I.R.B..

Ces missions sont confiées à une équipe mixte d'informaticiens, du C.I.R.B. et du Ministère, sous l'autorité fonctionnelle de l'Inspecteur général responsable des outils de gestion.

### **Le Comité Directeur Informatique**

A lire ce qui précède, on se rend compte de l'importance du C.D.I. En vertu de l'Arrêté ministériel du 25 avril 1997, il est présidé par le Secrétaire général, assisté du Secrétaire général adjoint, des cinq Directeurs généraux, de l'Inspecteur général chargé des outils de gestion, du Directeur général du C.I.R.B. ou de son représentant, et d'un représentant du Ministre de la Fonction publique (compétent en matière d'informatique régionale). Les

responsables des cellules du service informatique sont invités à participer aux réunions du C.D.I.

Comme on l'a vu, le C.D.I. élaborera et actualisera le P.I.P (Plan Informatique Pluriannuel). Il déterminera les mesures de coordination et de concrétisation des projets informatiques et télématiques qui devront lui être soumis pour approbation.

### **Comment le C.I.R.B. rend-il son avis ?**

Chaque proposition est accompagnée d'un avis, soit du Centre d'Informatique pour la Région Bruxelloise, soit du Service Informatique du Ministère, selon la répartition des tâches fixée dans la convention de mandat qui lie le Ministère au C.I.R.B..

Ces avis rendent compte de l'adéquation qui existe entre le projet proposé et le plan pluriannuel arrêté par le C.D.I..

En particulier, l'avis du C.I.R.B. portera sur :

- la contribution du projet à l'amélioration de la qualité des services rendus à la population et à la simplification des relations entre le citoyen et l'administration régionale ;
- la réorganisation des services en fonction de la mise en œuvre des nouvelles technologies informatiques et télématiques ;
- l'amélioration de la gestion et des fonctions des services administratifs dans le sens d'une meilleure organisation régionale ;
- l'amélioration des conditions de travail des agents.

Il est en effet très important que le C.I.R.B. puisse attirer l'attention des autorités responsables sur ces aspects. Le C.I.R.B., ayant une vision étendue à tous les services régionaux, à savoir le Ministère, les O.I.P. (organismes d'intérêt public), les services du Gouvernement et, depuis peu, le Parlement, est à même de renforcer la cohérence régionale à travers ses travaux de développement informatique.

### **Le rôle du C.I.R.B.**

Une cellule de « développement informatique » a été créée au C.I.R.B., sous la responsabilité de Nicole Jelinski, Chef de service, afin de répondre aux besoins fixés dans l'Avenant du 22 avril 1997 qui donne mission au C.I.R.B. d'assurer l'informatisation des administrations et des services du Ministère. Le Gouvernement, dans sa décision du 19/02/1998, a autorisé le C.I.R.B. à renforcer cette cellule par 7 informaticiens supplémentaires et a mis à la disposition du Centre le budget nécessaire.

Le volet « **développement de projets** » est déterminé sur base contractuelle dans l'annexe au mandat.

Il s'agit ici du travail de conception, de développement et d'implantation d'applications informatiques et télématiques au sein du Ministère jusqu'à la phase de réception du projet par ce dernier.

Le Comité Directeur Informatique détermine les projets (en cours ou à créer) dont il souhaite voir confier le développement au C.I.R.B.. Chaque projet fera l'objet d'une fiche individuelle reprenant le détail de sa mise en œuvre, les moyens - tant humains que matériels - qui y seront affectés, les délais de réalisation ainsi que les objectifs à atteindre.

Ces fiches sont approuvées par le Président du C.D.I. et par le Directeur général du C.I.R.B. qui, en cas de refus, notifie sa décision motivée au Ministre de la Fonction publique et au Président du C.D.I..

Le C.I.R.B., de par l'acceptation de la mission, s'engage à respecter le planning et les objectifs arrêtés dans les fiches de projet. En cas de sous-traitance de certaines missions, le C.I.R.B. reste seul responsable devant le Ministère de la réalisation de la mission qui lui est confiée.

Le Ministère adresse au C.I.R.B. copie de la notification de chaque engagement budgétaire pris dans le cadre des projets développés par ce dernier.

Le C.I.R.B. fait rapport régulièrement au C.D.I. sur l'état d'avancement des travaux.

Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a confié au C.I.R.B., le 19/02/1998, le soin de mettre en œuvre les projets prioritaires du plan informatique pluriannuel en 3 ans.

Les fonctionnaires dirigeants du M.R.B.C. et du C.I.R.B. ont fixé ensemble les principes généraux de la mise en œuvre du Plan le 10 mars 1998, ainsi que l'affectation des budgets.

C'est ainsi qu'ils ont convenu la mise en route de comités de pilotage projet par projet afin d'associer toutes les parties concernées au processus.

La cellule « **développement informatique** » du C.I.R.B. assurera la mise en œuvre du développement des projets du M.R.B.C. et permettra au C.I.R.B. d'être partenaire à part entière de l'informatisation du M.R.B.C. et des administrations régionales.

## CONCLUSIONS

L'informatisation d'une administration ne peut se faire contre sa volonté ; elle doit elle-même décider de ses priorités en fonction du cahier des charges que lui assigne le Gouvernement. Elle assume dès lors la responsabilité de ses choix.

Le recours au C.I.R.B. a pu se faire dans ce cadre, car son rôle est limité à celui d'un prestataire de services qui exécute une mission qu'il a librement acceptée.

Le C.I.R.B. ne peut concevoir son rôle sans un engagement des responsables des services du Ministère à participer à la mise en œuvre du plan informatique pluriannuel.

Le C.I.R.B. réalisera sa mission en indiquant clairement, si nécessaire, les conditions à réunir au sein des services pour entamer celle-ci et les procédures de réorganisation à mettre en œuvre avant l'implémentation des nouveaux outils.

Le Centre s'engage résolument dans cette mission d'envergure avec la volonté d'aboutir à mettre en œuvre le plan informatique pluriannuel.

## Liste des cahiers précédemment parus

- Cahier n° 1 Note d'information sur l'utilisation du BULLETIN BOARD SYSTEM du Centre d'Informatique pour la Région Bruxelloise.
- Cahier n° 2 Les traitements de données à caractère personnel et la protection de la vie privée par la loi du 8 décembre 1992.
- Cahier n° 3 Activités Télématicques et Multimédia.
- Cahier n° 4 Cartographie digitale - Brussels UrbIS®©.
- Cahier n° 5 Note d'information sur la dissémination d'Internet par le C.I.R.B. dans les administrations publiques régionales et locales.
- Cahier n° 6 Catalogue des utilisateurs de Brussels UrbIS®©.
- Cahier n° 7 Administrative Telematic Services for citizens in the Brussels-Capital Region.
- Cahier n° 8 Mise en œuvre du Plan Informatique Pluriannuel.

Ces cahiers sont également disponibles sur le site du C.I.R.B.

<ftp://ftp.cirb.irisnet.be/Public/CIRB-CIBG/Publishing/Booklets/>



## LEXICON

<b>MBHG</b> <b>MRBC</b>	MINISTERIE VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST MINISTERE DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE
<b>DSG</b> <b>SSG</b>	DIENSTEN VAN DE SECRETARIS-GENERAAL SERVICES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
<b>BPB</b> <b>APL</b>	BESTUUR PLAATSELIJKE BESTUREN ADMINISTRATION DES POUVOIRS LOCAUX
<b>BFB</b> <b>AFB</b>	BESTUUR FINANCIËN EN BEGROTING ADMINISTRATION DES FINANCES ET DU BUDGET
<b>BUV</b> <b>AED</b>	BESTUUR UITRUSTING EN VERVOER ADMINISTRATION DE L'EQUIPEMENT ET DES DÉPLACEMENTS
<b>BROH</b> <b>AATL</b>	BESTUUR RUIMTELIJKE ORDENING EN HUISVESTING ADMINISTRATION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU LOGEMENT
<b>BEW</b> <b>AEE</b>	BESTUUR ECONOMIE EN WERKGELEGENHEID ADMINISTRATION DE L ' ECONOMIE ET DE L ' EMPLOI